

La réhabilitation attendra...

La réhabilitation de quatre Havrais « fusillés pour l'exemple » en 1917 a fait polémique en séance du conseil.

Tout est parti d'un vœu émis par l'ensemble des élus de l'opposition demandant que « le président de la République décide la réhabilitation de MM. Marcel Duchemin, Marcel Lebouc, Adolphe Lefrançois et André Mille ». Quatre soldats du 129^e Régiment d'infanterie du Havre exécutés le 28 juin 1917 pour avoir dénoncé la barbarie des combats de la Grande Guerre.

Ouvrir les archives militaires

Pour l'instant opposé à cette réhabilitation, la majorité municipale laissait à Marc Migraine le soin d'expliquer sa position. « Nous possédons très peu d'informations sur les raisons de leur condamnation. Ce que nous savons avec certitude, c'est qu'en mai 1917, ces quatre soldats appartenaient à l'un des trois bataillons du 129^e régiment d'infanterie engagés dans la vaste offensive de 1917 du Chemin des dames, expliquait l'adjoint au maire. Tout en reconnaissant que « la question de la réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple pendant la Grande Guerre ne peut être un sujet de politique



Le 28 mai dernier, à l'appel d'associations, Le Havre connaissait sa première cérémonie pour rendre hommage aux « fusillés pour l'exemple »

partisane » et que « le président de la République a lui-même envisagé une réhabilitation collective le 11 novembre 2008 », Marc Migraine déclarait se « réjouir que le groupe communiste du conseil municipal du Havre s'associe à cette volonté de justice posthume ».

Néanmoins, selon la majorité municipale, « le conseil municipal n'ayant pas les informations suffisantes pour émettre le vœu ou pour déposer une demande en faveur de la réhabilitation de

Marcel Lebouc, Adolphe Lefrançois, Marcel Duchemin et Henri Mille », Marc Migraine proposait « que le conseil municipal du Havre demande l'ouverture des archives militaires, afin de consulter le dossier militaire de ces quatre soldats. »

Le vœu était donc rejeté par Antoine Rufenacht, refusant « un procès en révision sans informations complémentaires ».